

Ville de Beauharnois

7^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 14 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 14 avril 2020 à 15h à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents physiquement :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière.

1. Ouverture de la séance

1.1 2020-04-108 Ouverture de la séance

ATTENDU QUE selon le 9^e paragraphe de l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte à **huis clos**. Il est 15h12.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

2. Avis de motion et projets de règlements

- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-06 modifiant l'article IX du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-07 modifiant le Règlement pénal général 2005-007

3. Règlements

- 3.1 Adoption du Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine

4. Administration générale et Service du greffe

- 4.1 Autorisation de prise en charge des frais de défense d'un membre du conseil municipal de Beauharnois
- 4.2 Modification de la résolution 2020-01-006 du 14 janvier 2020 – Avis de vacance au poste de conseiller du district n°3 – des Moissons – Avis d'élection – Démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
- 4.3 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente intermunicipale 2020-2021 – Écocentre de Beauharnois – Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois
- 4.4 Appui à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Mobilisation pour le maintien du Centre mère-enfant de l'Hôpital du Suroît

5. Ressources humaines

- 5.1 Embauche d'une opératrice en environnement – Direction des opérations – Division Gestion des eaux – Madame Josée Bourdon
- 5.2 Nomination d'un directeur incendie adjoint – Direction de la sécurité incendie et civile – Monsieur Alexandre Laplante

6. Services administratifs et financiers

- 6.1 Approbation de la liste des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement
- 6.3 Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation pour la recherche en eaux souterraines pour le puits #3 (phase 1) – GE-2020-01-002 – Technorem Inc.
- 6.4 Adjudication de contrat – Appel d'offres public pour la conception graphique, la mise en page, la rédaction, la révision, l'impression et la distribution du bulletin municipal Beauharnois vous informe (BVI) – CO-2019-11-029 – Duval Design communications s.e.n.c. (option 1 – format actuel 9po x 9po fermé)

6.5 Adjudication de contrat – Appel d’offres public pour la collecte de conteneurs semi-enfouis de la Ville de Beauharnois et des écoles de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands – TP-2020-02-003 – 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)

7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

N/A

8. Service des travaux publics et de l’hygiène du milieu

8.1 Ratification de contrat – Ajout d’un groupe électrogène au poste de pompage Saint-Laurent – Les Services EXP Inc.

9. Service de l’occupation du territoire

9.1 Demande d’approbation de plans relatifs à l’implantation et à l’intégration architecturale – PIIA – Nouveau bâtiment industriel jumelé – rue Urgel-Charrette

9.2 Ajout de l’onglet « Qualité des services » - Logiciel PG Solutions Territoire

10. Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

N/A

11. Affaires nouvelles

12. Communication des membres du conseil

13. Période de questions

14. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’ADOPTER** l’ordre du jour.

Adoptée.

1.4 2020-04-110 Approbation des procès-verbaux antérieurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

-

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire
du 10 mars 2020.

Adoptée.

2. Avis de motion et projets de règlements

| | | |
|-----|-------------|--|
| 2.1 | 2020-04-111 | Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-06 modifiant l'article IX du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020 |
|-----|-------------|--|

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-06 modifiant l'article IX du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020 sera adopté.

Ce Règlement a pour objet de suspendre les intérêts et les pénalités encourus en cas de retard de paiement des taxes foncières municipales pour la période du 17 avril au 31 août 2020.

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, dépose le projet de règlement.

| | | |
|-----|-------------|--|
| 2.2 | 2020-04-112 | Avis de motion et dépôt du projet de Règlement – Règlement 2020-07 modifiant le Règlement pénal général 2005-007 |
|-----|-------------|--|

Monsieur Alain Savard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-07 modifiant le Règlement pénal général 2005-007 sera adopté.

Ce Règlement a pour objet de :

- Modifier l'article 10.9 du Règlement pénal général afin d'interdire de façon générale toute entrave à l'action d'un agent de la paix ou d'un fonctionnaire municipal;
- Modifier l'article 11.1 du Règlement pénal général afin d'introduire des pénalités spécifiques pour les infractions prévues aux articles 10.4 et 10.9 du Règlement pénal général.

Monsieur Alain Savard, conseiller, dépose le projet de règlement.

3. Règlements

| | | |
|------------|--------------------|---|
| 3.1 | 2020-04-113 | Adoption du Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine |
|------------|--------------------|---|

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016, le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour et d'actualiser le Règlement 2016-04;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** le Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine.

Adoptée.

4. Administration générale et Service du greffe

| | | |
|------------|--------------------|---|
| 4.1 | 2020-04-114 | Autorisation de prise en charge des frais de défense d'un membre du conseil municipal de Beauharnois |
|------------|--------------------|---|

ATTENDU QUE selon l'article 604.6 alinéa 1 paragraphe 2° de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil;

ATTENDU la citation en déontologie municipale devant la Commission municipale du Québec de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE REPORTER** l'adoption de la présente résolution.

REPORTÉE.

| | | |
|------------|--------------------|---|
| 4.2 | 2020-04-115 | Modification de la résolution 2020-01-006 du 14 janvier 2020 — Avis de vacance au poste de conseiller du district n° 3 — des Moissons — Avis d'élection — Démission de Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé |
|------------|--------------------|---|

ATTENDU l'annulation de l'élection partielle du 3 mai 2020 par la ministre des affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2020-01-006 par la suppression des mots ci-après à la fin du dernier paragraphe « et d'autre part qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même Loi, la date du scrutin au dimanche 3 mai 2020. ».

La ministre des affaires municipales et de l'habitation communiquera ultérieurement avec les présidents d'élection afin de leur communiquer les nouvelles dates d'élection partielle.

| | | |
|------------|--------------------|--|
| 4.3 | 2020-04-116 | Autorisation de signature – Renouvellement de l’entente intermunicipale 2020-2021 – Écocentre de Beauharnois – Municipalité de Saint-Étienne de Beauharnois |
|------------|--------------------|--|

ATTENDU l’entente signée le 18 avril 2019 entre les municipalités de Beauharnois et Saint-Étienne-de-Beauharnois relative à l’utilisation de l’Écocentre de Beauharnois par les citoyens de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

ATTENDU QUE cette entente arrive à son terme le 30 avril 2020 et que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois souhaite la prolonger;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’AUTORISER** le maire et la greffière à signer l’avenant à l’entente intermunicipale entre la Ville de Beauharnois et la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;
- **DE RENOUVELER** l’entente pour une période additionnelle d’un (1) an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;
- **QUE** les autres termes et conditions de l’entente en date du 18 avril 2019 demeurent inchangés.

Adoptée.

4.4 2020-04-117 Appui à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Mobilisation pour le maintien du Centre mère-enfant de l’Hôpital du Suroît

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois accuse réception de la résolution numéro 2020-03-134 adoptée par le Conseil municipal de Salaberry-de-Valleyfield le 17 mars 2020, sollicitant l’appui des partenaires municipaux régionaux dans ses démarches visant le maintien du Centre mère-enfant de l’Hôpital régional du Suroît;

ATTENDU QUE la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) de déménager le Centre mère-enfant de l’Hôpital du Suroît vers le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges aura pour effet d’éloigner les services d'accouchement et de pédiatrie pour une très forte proportion des citoyens des MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE cette décision aurait inévitablement pour effet d’accélérer l’inquiétante tendance menant à la concentration des gynécologues dans Vaudreuil-Soulanges, entraînant une dégradation du niveau des suivis de grossesse et des autres services gynécologiques pour la population du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QU'aucun transport collectif n'existe entre le Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE certaines femmes se retrouveraient à plus d’une heure du lieu le plus près pour recevoir des services d’accouchement en raison de l’abolition d’un service dans un hôpital à même de les recevoir;

ATTENDU QUE cette décision affecterait principalement les catégories de citoyens les plus vulnérables, tels que les ménages à faibles revenus, les mères monoparentales et les personnes âgées devant consulter un gynécologue;

ATTENDU QUE le Centre mère-enfant de l’Hôpital du Suroît dispose de chambres d’accouchements modernes, récemment rénovées à partir de dons privés recueillis par sa Fondation auprès de la population du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry et que cette population est en droit de bénéficier des services qu’elle a financés;

ATTENDU QUE l’abolition de ces services à l’Hôpital du Suroît aurait un effet déstructurant pour les communautés environnantes en rendant vulnérable une partie de leur population et en les rendant moins attractives auprès des jeunes familles;

ATTENDU QUE cette décision aurait pour effet de placer en compétition les différentes sous-régions regroupées au sein du CISSMO et hisserait le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges au rang de menace pour le niveau d’accessibilité à certains soins pour une partie de la population, situation que tous souhaitent éviter à tout prix;

ATTENDU QUE pour augmenter l’offre de soins à la population de Vaudreuil-Soulanges, il n’est pas nécessaire de retirer des services aux régions voisines;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant
APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE DEMANDER** à M. Yves Masse, président-directeur général, et au Conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) de renoncer à la fermeture du Centre mère-enfant de l'Hôpital du Suroît, tel qu'évoqué dans la résolution numéro 2020-03-134 adoptée par le Conseil municipal de Salaberry-de-Valleyfield;
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, au député de Beauharnois, M. Claude Reid, à la députée d'Huntingdon, Mme Claire Isabelle, ainsi qu'au ministre responsable de la Montérégie, M. Christian Dubé.

Adoptée.

5. Service des ressources humaines

| | | |
|-----|-------------|---|
| 5.1 | 2020-04-118 | Embauche d'une opératrice en environnement – Direction des opérations – Division Gestion des eaux – Madame Josée Bourdon |
|-----|-------------|---|

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne du poste d'opérateur en environnement du 21 au 28 février 2020, aucune candidature n'a été reçue;

ATTENDU l'affichage externe de ce poste du 21 février au 8 mars 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Madame Josée Bourdon qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste d'opératrice en environnement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE NOMMER** Madame Josée Bourdon, opératrice en environnement;
- **QUE** la nomination de Madame Josée Bourdon soit effective à compter du 14 avril 2020;
- **QU'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche;
- **QUE** son salaire annuel soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale L en vertu de la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de Beauharnois en vigueur;
- **QUE** Madame Josée Bourdon bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les employés syndiqués cols bleus de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

**5.2 2020-04-119 Nomination d'un directeur incendie adjoint –
Direction de la sécurité incendie et civile –
Monsieur Alexandre Laplante**

ATTENDU l'affichage interne du poste de directeur incendie adjoint du 16 au 20 mars 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement la nomination de Monsieur Alexandre Laplante qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de directeur incendie adjoint;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE NOMMER** Monsieur Alexandre Laplante, directeur incendie adjoint;
- **QUE** la nomination de Monsieur Alexandre Laplante soit effective rétroactivement au 6 avril 2020;
- **QU'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date de sa nomination;
- **QUE** son salaire horaire soit fixé à l'échelon 4 de la classe salariale H1 en vertu de la grille des salaires du personnel cadre de la Ville de Beauharnois adoptée par résolution 2020-01-008;
- **QUE** Monsieur Alexandre Laplante bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que le personnel cadre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6. Service des finances et trésorerie

6.1 2020-04-120 Approbation de la liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** les comptes à payer au 31 décembre 2019 d'un montant de 448 892,87 \$ et au 31 mars 2020 d'un montant de 1 965 644,06 \$.

Adoptée.

6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement

L'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement au 31 mars 2020 est déposé aux membres du conseil municipal.

6.3 2020-04-121 Adjudication de contrat – Appel d’offres sur invitation pour la recherche en eaux souterraines pour le puits #3 (phase 1) – GE-2020-01-002 – Technorem Inc.

ATTENDU QUE le 13 février 2020, la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d’offres par voie d’invitation écrite numéro GE-2020-01-002 pour la recherche en eaux souterraines pour le puits #3 (phase 1);

ATTENDU QU’à l’issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 16 mars 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les cinq (5) soumissions suivantes :

| Noms des soumissionnaires | Prix soumis (avant taxes) | Pointage final |
|--|----------------------------------|-----------------------|
| Technorem inc. | 33 542,00 \$ | 37,2 |
| 3088642 Canada inc. (AGÉOS - Eau et Environnement) | 29 955,00 \$ | 35,3 |
| Laforest Nova Aqua inc. (LNA) | 33 965,00 \$ | 33,7 |
| Groupe Akifer inc. | 53 205,00 \$ | 23,1 |
| Perrier Experts-Conseils inc. | N/A | N/A |

ATTENDU la recommandation de la responsable de l’approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° GE-2020-01-002 d’adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’ADJUGER** le contrat relatif à la recherche en eaux souterraines pour le puits #3 (phase 1) au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Technorem inc., pour un montant total de 33 542,00 \$, avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement 2019-07 décrétant une dépense de 452 577 \$ et un emprunt de 452 577 \$ sur une période de dix (10) ans afin d'effectuer la recherche en eau d'un 3^e puits et la construction d'une chambre de chlore à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson, le changement des serveurs de l'Usine d'eau potable J. Armand-Poupart et le remplacement de la vanne du château d'eau.

Adoptée.

| | | |
|------------|--------------------|--|
| 6.4 | 2020-04-122 | Adjudication de contrat – Appel d’offres public pour la conception graphique, la mise en page, la rédaction, la révision, l’impression et la distribution du bulletin municipal Beauharnois vous informe (BVI) – CO-2019-11-029 – Duval Design communications s.e.n.c. (option 1 – format actuel 9po x 9po fermé) |
|------------|--------------------|--|

ATTENDU QUE le 4 février 2020, la Ville de Beauharnois a publié sur le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO), un appel d'offres public numéro CO-2019-11-029 pour la conception graphique, la mise en page, la rédaction, la révision, l'impression et la distribution du bulletin municipal;

ATTENDU QUE l'estimation établie de la dépense est de 197 900,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 4 mars 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les soumissions suivantes :

Option 1 : Format actuel (9po x 9po fermé), incluant un prix séparé pour l'ajout d'un rabais afin de nous permettre de l'inclure ou non lors de nos publications

| OPTION 1 – FORMAT ACTUEL | |
|---|----------------------------------|
| Noms des soumissionnaires | Prix soumis (avant taxes) |
| Duval Design communication s.e.n.c. | 181 530,00 \$ |
| 4508408 Canada inc. (Lebleu Marketing Design et Web) | 184 203,95 \$ |
| Lithium Marketing inc. | 289 546,00 \$ |
| Labarre Gauthier inc. (lg2) | N/A |

ATTENDU la recommandation de la responsable de l'approvisionnement sous la fiche de prise de décision n°CO-2019-11-029 d'adjuger le contrat selon l'option 1 – format actuel (9po x 9po fermé) à Duval Design communication s.e.n.c, pour un montant total de 181 530,00 \$, avant les taxes applicables, d'une part parce que c'est le plus bas soumissionnaire conforme et d'autre part le choix de cette option entraîne moins d'impact pour le service des communications, car l'adjudicataire s'occupe déjà de la publication du bulletin municipal depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADJUGER** le contrat relatif à la conception graphique, la mise en page, la rédaction, la révision, l'impression et la distribution du bulletin municipal Beauharnois vous informe (BVI), selon l'option 1 – format actuel (9po x 9po fermé), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Duval Design communications s.e.n.c. pour un montant total de 181 530,00 \$ avant les taxes applicables, prix incluant l'insertion d'un rabat détachable, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2021, avec option de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023;

- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-118-00-341 du fonds d'administration.

Adoptée.

| | | |
|-----|-------------|---|
| 6.5 | 2020-04-123 | Adjudication de contrat – Appel d’offres public pour la collecte de conteneurs semi-enfouis de la Ville de Beauharnois et des écoles de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands – TP-2020-02-003 – 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) |
|-----|-------------|---|

ATTENDU QUE le 19 février 2020, la Ville de Beauharnois a publié sur le Système Électronique d’appel d’offres (SEAO), un appel d’offres public numéro TP-2020-02-003 pour la collecte de conteneurs semi-enfouis appartenant à la Ville de Beauharnois et aux écoles de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands;

ATTENDU QUE l’estimation établie de la dépense est de 76 823,64 \$, taxes incluses, pour une durée de trois années;

ATTENDU QU’à l’issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 16 mars 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les soumissions suivantes :

| Noms des soumissionnaires | Prix annuel soumis (avant taxes) |
|--|----------------------------------|
| 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) | 36 860,50 \$ |
| Environnement Routier NRJ inc. | 55 880,00 \$ |

ATTENDU la recommandation de la responsable de l’approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° TP-2020-02-003 d’adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’ADJUGER** le contrat relatif à la collecte de conteneurs semi-enfouis appartenant à la Ville et aux écoles de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires), pour un montant annuel de 36 860,50 \$, représentant un montant total d’environ 101 366,38 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d’adoption de la présente résolution jusqu’au 31 décembre 2022;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-451-00-418 du fonds d’administration;
- **QUE** la Ville refacture à la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands la partie de la dépense qui lui est attribuable.

Adoptée

7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

N/A

8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

8.1 2020-04-124 Ratification de contrat – Ajout d'un groupe électrogène au poste de pompage Saint-Laurent – Les Services EXP Inc.

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois souhaite installer un groupe électrogène permanent au poste de pompage Saint-Laurent construit en 2008;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Services EXP Inc. du 18 novembre 2019 relative à la conception, l'évaluation des coûts et les plans et devis d'appels d'offres dans le cadre du projet d'installation d'un groupe électrogène au poste de pompage Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ENTÉRINER** le contrat de services professionnels octroyé à la firme d'ingénieurs Les Services EXP Inc. relatif à l'ajout d'un groupe électrogène permanent au poste de pompage Saint-Laurent, pour la somme de 8 880 \$ avant les taxes applicables;

- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement 2019-13 décrétant une dépense additionnelle de 4 495 000 \$ et un emprunt additionnel de 4 495 000 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

9. Service de l'occupation du territoire

| | | |
|-----|-------------|---|
| 9.1 | 2020-04-125 | Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale – PIIA – Nouveau bâtiment industriel jumelé – rue Urgel-Charrette |
|-----|-------------|---|

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la demande visant à ériger un nouveau bâtiment industriel jumelé sur la rue Urgel-Charrette dans le quartier industriel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution **CCU-2020-03-011** du procès-verbal du 11 mars 2020, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande **PIIA 2020-0006**;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ACCEPTER** conformément à la recommandation du CCU, la demande de PIIA **2020-0006** concernant le nouveau bâtiment industriel jumelé qui sera érigé sur la rue Urgel-Charette.

Adoptée.

| | | |
|-----|-------------|--|
| 9.2 | 2020-04-126 | Ajout de l'onglet « Qualité des services » - Logiciel PG Solutions Territoire |
|-----|-------------|--|

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AJOUTER** l'onglet « Qualité des services » offert par la solution logicielle Territoire de PG Solutions, pour la somme totale de 8 723 \$ avant les taxes applicables;
- **QUE** cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Adoptée.

10. Service de la sécurité incendie et civile

N/A

11. Affaires nouvelles

- Aucune

12. Communication des membres du conseil

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 14 avril 2020 », à partir de la 58^e minute.

13. Période de questions

La séance ordinaire du conseil municipal s'étant tenue à huis clos, la période de questions n'a pu avoir lieu.

14. 2020-04-127 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit levée. Il est 16h12.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière